

Réf. : CP/ML

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 10 AVRIL 2018 à 19h30**

Date de la convocation du conseil municipal : 30/03/2018

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 8

Votants : 12

L'an deux mille DIX HUIT, le 10 AVRIL, le Conseil Municipal de la commune de SAINT RESTITUT (Drôme), s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves ARMAND, Maire.

Etaient présents : C.FOROT – W.AUGUSTE : adjoints
H.CHARANCON - I.MEJEAN – S.MEARY – F.THEOLAS – C.BOURRETTE

Etaient absents excusés :
T.BUSIN : procuration à C.FOROT
N.VERDON : procuration à F.THEOLAS
B.DUBOIS : procuration à W.AUGUSTE
M.DENISE : procuration à C.BOURRETTE

Etaient absents non excusés : P.MATHIAS – N.GALIANA – F.RUSSO

Secrétaire de séance : S.MEARY

Monsieur le maire remercie les personnes présentes et constate que le quorum est atteint.
Il remercie également Mme Florence FAURE, Trésorière de ST PAUL 3 CHATEAUX, informe qu'il convient de rajouter un point non prévu à l'ordre du jour :
-AVENANT CAHIER DES CHARGES CONVENTION MUTUALISATION ENFANCE JEUNESSE
Accord du conseil à l'unanimité.
Il aborde ensuite les points de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION COMPTE RENDU PRECEDENT
2. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTE DE GESTION 2017
 - approbation budget COMMUNE et budgets annexes
 - affectation des résultats budget COMMUNE et budgets annexes
3. BUDGET LOTISSEMENT COL DES PIEUX : REVERSEMENT PARTIE EXCEDENT AU BUDGET PRINCIPAL
4. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018
 - budget COMMUNE et budgets annexes
 - délégation du conseil au maire recours à l'emprunt
 - mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal
 - vote des 4 taxes

1. **APPROBATION COMPTE RENDU PRECEDENT**

Pas de remarque. Adopté à l'unanimité.

Présentation détaillée des budgets sous forme de diaporama, commentée par Christine FOROT et William AUGUSTE, adjoints délégués aux finances.

W.AUGUSTE prend la parole pour expliquer que le budget prévu en 2017 a été tenu. On a investi en matériel, en formations, réalisé les projets (aménagement voie douce, constructions de locaux ...) tout en maintenant les comptes prévus.

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2017

BUDGET COMMUNE

Dressé par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, il n'appelle aucune observation ni réserve.
VOTE du conseil municipal : 2 ABSTENTIONS (C.BOURRETTE/M.DENISE) et 10 POUR.

BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT

Dressé par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, il n'appelle aucune observation ni réserve.
VOTE du conseil municipal : UNANIMITE

BUDGET IMMEUBLE/AUBERGE

Dressé par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, il n'appelle aucune observation ni réserve.
VOTE du conseil municipal : 2 CONTRE (C.BOURRETTE/M.DENISE) et 10 POUR.

BUDGET PHOTOVOLTAIQUE

Dressé par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, il n'appelle aucune observation ni réserve.
VOTE du conseil municipal : 2 CONTRE (C.BOURRETTE/M.DENISE) et 10 POUR.

BUDGET COL DES PIEUX

Dressé par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, il n'appelle aucune observation ni réserve.
VOTE du conseil municipal : 2 ABSTENTIONS (C.BOURRETTE/M.DENISE) et 10 POUR.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 (IDENTIQUES AUX COMPTES DE GESTION)

- approbation budget COMMUNE et budgets annexes
- affectation des résultats budget COMMUNE et budgets annexes

BUDGET COMMUNE

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Résultat de clôture Exercice 2016	INVESTISSEMENT	-225.447.47 €
	FONCTIONNEMENT	189.890.58 €
Résultat de l'exercice 2017	INVESTISSEMENT	-26.751.78 €
	FONCTIONNEMENT	58.289.13 €
Résultat de clôture 2017	INVESTISSEMENT	-270.774.55 €
	FONCTIONNEMENT	129.729.70 €

Après débat, en l'absence du Maire, le CA 2017 est approuvé par 2 **ABSENTIONS** (C.BOURRETTE/M .DENISE) et 9 **POUR**.

AFFECTATION DES RESULTATS

Le CA 2017 fait apparaître un excédent de FONCTIONNEMENT de **129.729.70 €** et un déficit d'INVESTISSEMENT de **270.774.55 €**.

Compte tenu des résultats antérieurs, il est proposé les affectations suivantes :

-au compte 001 : - **270.774.55 €** (solde d'exécution)

-au compte 1068 : **129.729.70 €** (excédent fonctionnement capitalisé).

Approuvé par **2 ABSTENTIONS (C.BOURRETTE/M.DENISE) et 10 POUR.**

BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Résultats de clôture exercice 2016	INVESTISSEMENT	496.802.63 €
	FONCTIONNEMENT	64.081.55 €
Résultat de l'exercice 2017	INVESTISSEMENT	-480.501.84 €
	FONCTIONNEMENT	34.734.92 €
Résultat de clôture 2017	INVESTISSEMENT	480.501.84 €
	FONCTIONNEMENT	70.103.16 €

Après débat, en l'absence du maire, le CA 2017 est approuvé à l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS

Le CA 2017 fait apparaître un excédent de FONCTIONNEMENT de **70.103.16 €** et un excédent d'INVESTISSEMENT de **16.300.79 €**.

Compte tenu des résultats antérieurs, il est proposé d'inscrire la somme de **13.889.55 €** au compte 002 (report à nouveau excédentaire).

Approuvé à l'unanimité.

BUDGET IMMEUBLE COMMERCIAL/AUBERGE DU TRICASTIN

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Résultat de clôture exercice 2016	INVESTISSEMENT	-82.636.88 €
	FONCTIONNEMENT	82.896.95 €
Résultat de l'exercice 2017	INVESTISSEMENT	3.403.69 €
	FONCTIONNEMENT	75.167.66 €
Résultat de clôture 2017	INVESTISSEMENT	-79.233.19 €
	FONCTIONNEMENT	75.427.73 €

Après débat, en l'absence du maire, le CA 2017 est approuvé par : **2 voix CONTRE (C.BOURRETTE/M.DENISE) et 9 POUR.**

AFFECTATION DES RESULTATS

Le CA 2017 fait apparaître un excédent de FONCTIONNEMENT de **75.427.73 €** et un déficit d'INVESTISSEMENT de **79.233.19 €**.

Compte tenu des résultats antérieurs, il est proposé les affectations suivantes :

-compte 1068 : **75.427.73 €**

-compte 001 : - **79.233.19 €** (solde d'exécution)

Approuvé par **2 voix CONTRE (C.BOURRETTE/M.DENISE) et 10 POUR.**

BUDGET PHOTOVOLTAIQUE

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Résultat de clôture exercice 2016	INVESTISSEMENT	-11.287.14 €
	FONCTIONNEMENT	109.027.20 €
Résultat de l'exercice 2017	INVESTISSEMENT	-9.814.28 €
	FONCTIONNEMENT	11.018.45 €

Résultat de clôture 2017	INVESTISSEMENT	-21.101.42 €
	FONCTIONNEMENT	108.758.81 €

Après débat, en l'absence du maire, le CA 2017 est approuvé par : **2 voix CONTRE (C.BOURRETTE/M.DENISE) et 9 POUR.**

AFFECTATION DES RESULTATS

Le CA 2017 fait apparaître un déficit d'INVESTISSEMENT de **9.814.28 €** et un excédent de FONCTIONNEMENT de **11.018.45 €**.

Compte tenu des résultats antérieurs, il est proposé d'inscrire le solde au compte 002 (report à nouveau excédentaire) pour la somme de **87.657.09 €** et au compte 1068 (excédent de FONCTIONNEMENT capitalisé) pour la somme de **21.101.42 €**.

Approuvé par **2 voix CONTRE (C.BOURRETTE/M.DENISE) et 10 POUR.**

BUDGET LOTISSEMENT COL DES PIEUX

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Résultat de clôture exercice 2016	INVESTISSEMENT	0.00 €
	FONCTIONNEMENT	0.00 €
Résultat de l'exercice 2017	INVESTISSEMENT	58.916.40 €
	FONCTIONNEMENT	139.817.82 €
Résultat de clôture 2017	INVESTISSEMENT	58.916.40 €
	FONCTIONNEMENT	139.817.82 €

Après débat, en l'absence du maire, le CA 2017 est approuvé par **2 ABSTENTIONS (C.BOURRETTE/M.DENISE) et 9 POUR.**

AFFECTATION DES RESULTATS

Le CA 2017 fait apparaître un excédent de FONCTIONNEMENT de **139.817.82 €**.

Compte tenu des résultats antérieurs, il est proposé les affectations suivantes :

-compte 002 : **139.817.82 €** (report à nouveau excédentaire)

-compte 001 : **58.916.40 €** (solde d'exécution)

Approuvé par **2 ABSTENTIONS (C.BOURRETTE/M.DENISE) et 10 POUR.**

Toutes les délibérations correspondantes sont prises en ce sens.

C.BOURRETTE demande à quoi correspond la ligne de « produits » S'agit-il des ventes de terrains ?

C.FOROT confirme qu'il s'agit bien de la vente des terrains, une partie en 2017 et l'autre partie en 2018.

C.BOURRETTE demande à quoi correspond le compte 67 en charges exceptionnelles – section fonctionnement ?

C.FOROT précise que cela correspond à la sortie d'actifs du stock des terrains du col des pieux, il s'agit d'une opération purement comptable (chapitre 77 compte 775).

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018

Y.ARMAND souhaite faire un commentaire, avant de voter les budgets primitifs 2018.

Il explique que le budget investissement a été réduit considérablement, du fait de la baisse de la DGF. ST RESTITUT perçoit 2 fois moins que les communes de même strate.

Pourquoi ? La question a été posée aux services de l'Etat. Pas de réponse du Préfet, ni du Sous-Préfet, malgré une rencontre en Sous-Préfecture.

Un courrier a été transmis à BERCY. Pas de réponse.

Il propose au conseil la rédaction d'un courrier au Président de la République, au 1^{ER} Ministre, au Ministre des Finances, à l'Association des Maires de la Drôme, à l'Association des Maires Ruraux, Député, services compétents afin d'obtenir des explications car cela semble injuste.

Tous les maires présents à la dernière réunion de la CCDSF ont vu leur DGF baissée malgré les engagements du gouvernement de ne pas diminuer la DGF. On se trouve en difficulté pour les budgets et plus particulièrement ST RESTITUT.

Le coût de la CCDSF : + de 600 % d'augmentation du FPIC en 3 ans

On se retrouve pénalisés par rapport à la richesse globale de la communauté de communes.

On respecte les budgets, mais malgré les efforts les budgets restent serrés.

3. BUDGET LOTISSEMENT COL DES PIEUX : REVERSEMENT PARTIE EXCEDENT AU BUDGET PRINCIPAL

Après avoir entendu et approuvé le COMPTE ADMINISTRATIF du budget annexe « LOTISSEMENT COL DES PIEUX », au titre de l'exercice 2017, entendu et approuvé l'affectation des résultats de la section de fonctionnement,

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 139.817,82 € pour le budget « LOTISSEMENT COL DES PIEUX »,

Considérant que le prévisionnel des dépenses de fonctionnement pour ce budget ne sera pas de ce montant,

Le conseil municipal après discussion et vote à l'unanimité :

.DECIDE à titre exceptionnel de verser la somme de 80.000 € du budget « LOTISSEMENT COL DES PIEUX » au budget COMMUNE.

Délibération prise en ce sens.

REVERSEMENT DETTE BUDGET « COL DES PIEUX » A BUDGET COMMUNE

Après avoir entendu et approuvé le COMPTE ADMINISTRATIF du budget « LOTISSEMENT COL DES PIEUX » au titre de l'exercice 2017, entendu et approuvé l'affectation des résultats de la section d'investissement,

Le conseil municipal après discussion et vote à l'unanimité :

.DECIDE le reversement du budget annexe « LOTISSEMENT COL DES PIEUX » de la dette constatée envers le budget COMMUNE au compte 168748 de la somme de 196.162,40 €.

Soit pour le budget « LOTISSEMENT COL DES PIEUX » :

-Section Investissement Dépenses compte 168748 196.162,40 €

Soit pour le budget COMMUNE :

-Section Investissement Recettes compte 27638 196.162,40 €

Délibération prise en ce sens.

BUDGET PRIMITIF 2018 COMMUNE

C.FOROT commente les prévisions 2018 du BP qui se présente ainsi :

FONCTIONNEMENT :

Budget en équilibre pour un montant de **1.368.462.81 €** en dépenses et en recettes.

INVESTISSEMENT :

Budget en équilibre pour un montant de **902.050.23 €** en dépenses et en recettes.

Le conseil municipal vote le BP 2018 tel qu'il est présenté, par **2 ABSTENTIONS (C.BOURRETTE/M.DENISE)** et **10 POUR.**

Y.ARMAND donne des explications sur notre endettement : une partie des emprunts va baisser en 2020 (les emprunts avaient été réalisés pour la durée du mandat (achat terrains col des pieux). La dette remboursée est compensée par la vente des terrains.

BUDGET PRIMITIF 2018 EAU/ASSAINISSEMENT

C.FOROT commente les prévisions 2018 du BP qui se présente ainsi :

FONCTIONNEMENT :

Budget en équilibre pour un montant de **235.766.65 €** en dépenses et en recettes.

INVESTISSEMENT :

Budget en équilibre pour un montant de **321.362.84 €** en dépenses et en recettes.

Le conseil municipal vote le BP 2018 tel qu'il est présenté à l'**UNANIMITE**.

Y.ARMAND donne une précision sur les taxes versées à l'Agence de l'Eau. La Loi des Finances 2018 prévoit qu'une partie des recettes encaissées par l'Agence de l'Eau sera reversée à l'Etat.

Les aides de l'Agence de l'Eau notamment pour les assainissements individuels sont donc en baisse.

BUDGET PRIMITIF 2018 IMMEUBLE COMMERCIAL/AUBERGE

C.FOROT commente les prévisions 2018 du BP qui se présente ainsi :

FONCTIONNEMENT :

Budget en équilibre pour un montant de **123.849.55 €** en dépenses et en recettes.

INVESTISSEMENT :

Budget en équilibre pour un montant de **175.907.28 €** en dépenses et en recettes.

Le conseil municipal vote le BP 2018 tel qu'il est présenté par **2 ABSTENTIONS (C.BOURRETTE/M.DENISE) et 10 POUR**.

C.FOROT informe qu'il est prévu des travaux exceptionnels (remplacement portes et climatisation du salon de coiffure et salon esthétique pour environ 15.000 €).

*Rappel : virement d'une subvention d'équilibre du budget COMMUNE au budget IMMEUBLE COMMERCIAL/AUBERGE d'un montant de **57.776.02 €TTC**. Cette somme est encaissée en HT sur le budget IMMEUBLE soit **48.146.68 € HT**.*

BUDGET PRIMITIF 2018 PHOTOVOLTAIQUE

C.FOROT commente les prévisions du BP 2018 qui se présente ainsi :

FONCTIONNEMENT :

Budget pour un montant de **39.913.47 €** en dépenses et **117.585.19 €** en recettes.

INVESTISSEMENT :

Budget en équilibre pour un montant de **52.051.20 €** en dépenses et en recettes.

Le conseil municipal vote le BP 2018 tel qu'il est présenté par **2 voix CONTRE (C.BOURRETTE/M.DENISE) et 10 POUR**.

BUDGET PRIMITIF 2018 LOTISSEMENT COL DES PIEUX

C.FOROT commente les prévisions du BP 2018 tel qu'il est présenté ainsi :

FONCTIONNEMENT :

Budget en équilibre pour un montant de **379.805.52 €** en dépenses et en recettes.

INVESTISSEMENT :

Budget en équilibre pour un montant de **196.162.40 €** en dépenses et en recettes.

Le conseil municipal vote le BP 2018 tel qu'il est présenté par **2 ABSTENTIONS (C.BOURRETTE/M.DENISE)** et **10 POUR**.

DELEGATION DU CONSEIL AU MAIRE RECOURS A L'EMPRUNT

Par délibération en date du 8/4/2014, le conseil municipal a délégué au maire pour la durée de son mandat, certaines attributions, conformément à l'article L2122.22 du CGCT.

Parmi ces délégations se trouve l'autorisation pour le maire de recourir à l'emprunt.

Cette délégation doit être renouvelée chaque année. Par conséquent, Monsieur le maire demande au conseil de lui renouveler cette délégation de recours à l'emprunt pour l'année en cours.

Accord du conseil à l'unanimité.

Délibération prise en ce sens.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL (2017)

Il convient chaque année de mettre à jour le tableau des effectifs du personnel communal titulaire et non titulaire, en fonction des modifications apportées sur les différents postes au cours de l'année 2017.

Modifications intervenues en 2017 :

-le décret N° 2016.1372 du 12/10/2016 a modifié pour la FPT certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois des fonctionnaires de catégorie C et B.

-réintégration anticipée d'un agent au 01/05/2017 (disponibilité pour convenances personnelles de 3 ans à compter du 01/11/2016)

-avancement de grades :

Création de 2 postes ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1^{ère} classe

Création de 2 postes ATSEM PRINCIPAL 1^{ère} classe

Création d'un poste ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{ème} classe

Création d'un poste ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL 2^{ème} classe

-création d'un emploi non permanent pour une durée de 1 AN à temps non complet (24h) à compter du 5/12/2017.

Le conseil municipal après vote : **2 ABSTENTIONS (C.BOURRETTE/M.DENISE)** et **10 POUR** :

.VALIDE la mise à jour du tableau des effectifs du personnel.

Délibération prise en ce sens.

C.BOURRETTE explique que le tableau de mise à jour est décalé par rapport à la réalité. Il serait judicieux de voter en fin d'année, après avoir repris les modifications intervenues dans l'année en cours.

VOTE DES 4 TAXES

Dans le cadre du vote du BP COMMUNE, Monsieur le maire rappelle la comparaison des 4 taxes (HABITATION – FONCIER BATI – FONCIER NON BATI – CFR) appliquée sur la commune avec les moyennes départementales et nationales.

Il propose pour 2018 de maintenir les taux votés en 2017.

TAXE HABITATION	20.47 %
TAXE FONCIER BATI	15.08 %
TAXE FONCIER NON BATI	62.88 %
CFE (CONTRIBUTION FONCIERE ENTREPRISES) ...	25.37 %

Accord du conseil municipal par : **2 ABSTENTIONS (C.BOURRETTE/M.DENISE)** et **10 POUR**.

Délibération prise en ce sens.

Y.ARMAND rappelle la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables.

La loi des finances 2018 a prévu un abattement de 30 % pour ces 80 % en 2018, compensé pour les communes par l'Etat. Les taux qui sont pris en compte pour la compensation de la taxe d'habitation sont ceux de 2017 gelés pour la compensation de l'Etat.

Si la commune décide d'augmenter les taux, les taux appliqués différentiels (taxe habitation 2017 et 2018) seraient à la charge des contribuables.

Pour 2018 : pas d'augmentation.

C.BOURRETTE demande les raisons précises du taux élevé de la Taxe Foncier Non Bâti par rapport à la moyenne nationale ? Qu'a rapporté la TFNB ?

Y.ARMAND répond que la TFNB a rapporté environ 27.919 € en 2017.

Les taux sont liés, il est possible d'augmenter le taux de la TH, sans augmenter le taux de la CFE, mais pas l'inverse. La CFE a rapporté 56.000 €.

POINT RAJOUTE A L'ORDRE DU JOUR

ENFANCE JEUNESSE : CONVENTION DE MUTUALISATION AVENANT AU CAHIER DES CHARGES

Monsieur le maire informe qu'une demande d'arrondi de tarification de l'A.L.S.H. a été proposée à la commission Enfance Jeunesse qui s'est prononcée pour cette demande.

Il est donc nécessaire de délibérer pour valider un avenant à la convention de mutualisation présentant la grille des tarifs applicables à compter des prochaines vacances d'été 2018.

Accord du conseil à l'unanimité.

Délibération prise en ce sens.

POUR INFORMATION : AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE DU 30.04.2018 AU 30.06.2018

Projet d'aire parcellaire révisée de l'appellation d'origine « Grignan les Adhémar » qui concerne 21 communes du département de la Drôme.

Les plans cadastraux matérialisant le projet d'aire pourront être consultés en mairie les jours et heures habituels d'ouverture, pendant toute la durée de la consultation.

Pendant ce délai, les propriétaires et exploitants pourront formuler des réclamations auprès de l'I.N.A.O. par courrier RAR ou par courrier : INAO-VALENCE@inao.gouv.fr

La séance est levée à 22h15.

Le Secrétaire de séance :
S.MEARY

